

Image not found or type unknown



Autorisation de travail

Par **Tchiloemba**, le **14/06/2019** à **06:23**

Bonjour je vous écris car je suis dans une situation très délicate

J' ai été reconnu comme mineur isolé étranger et normalement je pourrai demander une autorisation de travail pour une alternance jusqu a mes 18 ans mais le problème est que j' ai 18 ans dans 6 jours et je n' ai pas encore de contrat

Ma question est que dépassant ce délai de 10 jours pourraient ils toujours m' être accordé une autorisation de travail ?